

**CONTEXTE, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS  
DE LA DEMANDE TARIFAIRE DU DISTRIBUTEUR  
2008-2009**



## Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR.....</b>	<b>6</b>
2.1	LES COÛTS D'APPROVISIONNEMENT .....	7
2.2	LA FACTURE DE TRANSPORT .....	8
2.3	LES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE .....	10
2.4	EFFICIENCE DU DISTRIBUTEUR .....	11
2.5	ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	12
<b>3</b>	<b>STRATÉGIE TARIFAIRE .....</b>	<b>14</b>
3.1	NIVEAU DE LA HAUSSE .....	14
3.2	STRUCTURES TARIFAIRES .....	15
3.3	TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE DANS LE TEMPS .....	16
3.4	HAUSSES DIFFÉRENCIÉES .....	16



## 1 CONTEXTE

1 Hydro-Québec Distribution se présente devant la Régie afin d'initier le processus  
2 qui conduira à l'établissement des tarifs d'électricité applicables à la clientèle  
3 québécoise à compter du 1er avril 2008.

4 Pour l'année tarifaire 2008, la hausse des tarifs permettant au Distributeur de  
5 récupérer son coût de service est de 2,9 %. Cette dernière se compose d'une  
6 hausse de 1,3 %, nécessaire pour recouvrer ses coûts additionnels de  
7 distribution et de services à la clientèle, et d'une hausse de 1,6 % répartie  
8 également entre les coûts d'approvisionnement et ceux de transport. N'eût été la  
9 récupération d'un montant de 166 M\$ à l'égard des frais reportés de transport  
10 des années 2005 à 2007, la hausse tarifaire nécessaire pour couvrir l'ensemble  
11 du revenu additionnel requis aurait été de 1,3 %, taux largement inférieur à  
12 l'inflation anticipée.

13 Chaque demande reflète le contexte dans lequel elle s'inscrit. Les éléments les  
14 plus notables pour le présent dossier sont les suivants:

- 15 • En raison d'une baisse marquée des ventes au secteur industriel et de la  
16 révision de la normale climatique, on note une diminution de la demande  
17 d'électricité prévue en 2008 par rapport à 2007 de 1,5 TWh, ce qui vient  
18 réduire a priori les pressions sur les coûts d'approvisionnements.  
19 Toutefois, en 2008, comme en 2007, le Distributeur est confronté à un  
20 surplus important d'approvisionnements associé aux livraisons prévues à  
21 ses contrats à long terme (HQP et TCE), alors que la demande qui avait  
22 justifié leur signature ne s'est pas complètement matérialisée. Le  
23 Distributeur entend minimiser l'impact économique de ces surplus par leur  
24 revente sur les marchés de court terme.

- 1       • Les deux dernières décisions de la Régie sur les tarifs de transport ont fait  
2       progresser la facture annuelle de transport de la charge locale de  
3       2 313 M\$ à 2 540 M\$, pour des coûts additionnels depuis 2005 totalisant  
4       567 M\$. Au 31 décembre 2007, le compte de frais reportés relatif au  
5       transfert des coûts de transport autorisé par la Régie se chiffrera à  
6       344 M\$ incluant les intérêts applicables. La récupération de ce compte  
7       doit se faire en conciliant deux principes : l'équité intergénérationnelle et  
8       la stabilité tarifaire.
- 9       • L'année 2008, à l'image de 2007, se caractérise par d'importantes  
10       pressions sur les coûts de service du Distributeur. Cette croissance  
11       traduit, pour l'essentiel, l'engagement d'offrir à sa clientèle le service  
12       qu'elle s'attend de recevoir et ce, au moindre coût. Il en va ainsi des  
13       mesures que mettra en place le Distributeur pour assurer un déploiement  
14       harmonieux du projet SIC et des activités en efficacité énergétique, dont  
15       une partie importante concernent les ménages à faible revenu. De plus,  
16       le Distributeur dépose dans ce dossier sa planification intégrée  
17       d'efficience et précise les engagements qui lui sont associés .
- 18       • Finalement, le présent dossier tarifaire répond à plusieurs orientations  
19       énoncées par le gouvernement du Québec dans sa stratégie énergétique,  
20       dont celles relatives à la tarification. Les propositions du Distributeur  
21       traduisent sa volonté de faire évoluer le cadre tarifaire de façon équitable  
22       pour tous les clients .

## **2 COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR**

23       Le tableau 1 présente le coût de service du Distributeur pour l'année témoin  
24       2008. Le coût de service du Distributeur s'élève à 10 542 M\$, en hausse de près  
25       de 407 M\$ par rapport aux coûts reconnus par la Régie pour l'année 2007.  
26       Toutes les composantes de coûts contribuent à cette hausse.

1

2

**TABLEAU 1**

COMPOSANTES DU REVENU REQUIS (M\$)				
	Année historique 2006	2007		Année témoin 2008
		D-2007-12	Année de base	
<b>COÛT DU SERVICE DU DISTRIBUTEUR</b>	<b>9 859</b>	<b>10 135</b>	<b>10 239</b>	<b>10 542</b>
<b>ACHATS</b>	<b>7 353</b>	<b>7 447</b>	<b>7 555</b>	<b>7 699</b>
• Achats d'électricité	5 040	4 894	5 002	5 035
• Service de transport	2 313	2 553	2 553	2 665
<b>COÛTS DE DISTRIBUTION &amp; SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>	<b>2 505</b>	<b>2 688</b>	<b>2 684</b>	<b>2 843</b>
Charges d'exploitation	1 151	1 213	1 208	1 252
Autres charges	725	740	740	801
Coût du capital	629	735	735	790
<b>RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>7,09%</b>	<b>7,79%</b>	<b>7,82%</b>	<b>7,83%</b>
<b>Structure du capital</b>				
Capitaux empruntés	65%	65%	65%	65%
Capitaux propres	35%	35%	35%	35%
<b>Taux</b>				
Capitaux empruntés	7,77%	7,90%	7,95%	7,84%
Capitaux propres	5,83%	7,57%	7,57%	7,80%
<b>Base de tarification (moyenne 13 mois)</b>	<b>8 874,5</b>	<b>9 441,5</b>	<b>9 408,5</b>	<b>10 095,6</b>

\* Base de calcul : 4 mois réels, 8 mois projetés

3

## 2.1 Les coûts d'approvisionnements

4 Les coûts d'approvisionnements 2008 totalisent 5 035 M\$. Ils reflètent une  
 5 hausse de 141 M\$ par rapport à ce qui a été approuvé pour 2007. Les coûts  
 6 d'approvisionnements augmentent malgré une baisse de la demande prévue. Ce  
 7 résultat s'explique essentiellement par le fait qu'en 2007, les coûts  
 8 d'approvisionnements ont bénéficié d'un solde créditeur de 251 M\$ associé au  
 9 compte de *pass-on* découlant des conditions climatiques clémentes et de la  
 10 croissance moins forte que prévues qui ont caractérisé l'année 2006. Or, la  
 11 situation pour 2008 est très différente puisque le solde créditeur du compte de  
 12 frais reportés pour les approvisionnements postpatrimoniaux n'est que de 11 M\$.

1 Sans tenir compte de ces ajustements, les coûts d'approvisionnements  
2 diminuent de 99 M\$ en 2008 en raison essentiellement d'une demande prévue  
3 plus faible en 2008 s'expliquant par la révision de la normale climatique et par un  
4 ralentissement marqué du secteur industriel. Ils reflètent également la revente de  
5 près de 4 TWh sur les marchés, permettant de réduire les coûts  
6 d'approvisionnements de 251 M\$.

## **2.2 La facture de transport**

7 En février 2007, la Régie approuvait par sa décision D-2007-34 le nouveau tarif  
8 de transport pour la charge locale de 2 540 M\$, soit 57 M\$ de plus que celui de  
9 l'année précédente et du montant que le Distributeur a considéré pour son  
10 propre dossier tarifaire 2007-2008. En vertu de la décision D-2003-93, le  
11 Distributeur dispose d'un compte de frais reportés relatif au transfert des coûts  
12 de transport autorisé par la Régie. Incluant le montant précédent, ce compte se  
13 chiffrera à près de 344 M\$ au 31 décembre 2007 (dont 285 M\$ correspondant à  
14 la rétroactivité des tarifs de transport approuvés par la Régie pour 2005 et 2006).

15 Dans sa dernière décision tarifaire (D-2007-12), la Régie jugeait que la  
16 proposition du Distributeur d'étaler la récupération des coûts de transport  
17 additionnels de 2005 et 2006 sur trois ans à compter de 2008 n'était pas dans  
18 l'intérêt des consommateurs. Elle invitait plutôt le Distributeur à récupérer le plus  
19 rapidement possible le solde du compte de frais reportés dans le coût de service  
20 de 2008, notamment en appliquant tout solde créditeur du compte de *pass-on* en  
21 réduction du solde débiteur du compte de frais reportés des coûts de transport.  
22 Par ailleurs, toujours dans cette même décision, la Régie demandait au  
23 Distributeur d'intégrer à son coût de service de l'année témoin, une provision  
24 reflétant le coût de transport applicable. Cette demande s'appuie sur le principe  
25 d'équité intergénérationnelle. Finalement, toujours dans cette même décision, la  
26 Régie demandait au Distributeur de commencer à amortir ce compte dès 2007,  
27 pour un montant de 70 M\$ «...afin d'assurer un meilleur rapprochement des

1 coûts aux bonnes générations de clients, et tout en visant une stabilité  
2 tarifaire,...» (D-2007-12, p. 20).

3 Le Distributeur souscrit à ces deux objectifs. La proposition du Distributeur  
4 consiste donc à:

- 5 • Récupérer intégralement les coûts de transport additionnels de 2007  
6 résultant de la décision D-2007-34 (57 M\$ plus 2 M\$ pour les intérêts) ;
- 7 • Refléter intégralement la baisse des coûts de transport prévus pour la  
8 charge locale dans la requête tarifaire de TransÉnergie pour 2008  
9 incluant un crédit de 41,3 M\$, reflétant la quote-part du Distributeur  
10 relative au solde prévu par le Transporteur de son compte d'écart des  
11 revenus de services de point à point (Décision D-2007-08 du dossier  
12 R-3605-2006) ;
- 13 • Amortir le solde de frais reportés 2005-2006 sur une période maximale de  
14 3 ans et récupérer dès 2008 un montant de 107 M\$, limitant la hausse  
15 des tarifs d'électricité à 2,9 % pour 2008.

16 Au total, en 2008, le Distributeur absorbera 166 M\$ des coûts de transport  
17 correspondant aux années antérieures. Au terme de 2008, près de 50 % du  
18 compte de frais reportés aura ainsi été récupéré laissant un solde résiduel de  
19 178 M\$ à amortir sur les deux prochaines années. La proposition actuelle de  
20 disposition du compte de frais reportés des coûts de transport implique des  
21 charges d'intérêt de 61 M\$ sur la période 2006-2010 (en supposant une  
22 répartition uniforme du solde du compte entre 2009 et 2010) comparativement à  
23 79 M\$ selon le scénario déposé l'an dernier.

### **2.3 Les coûts de distribution et services à la clientèle**

1 Globalement, en 2008, les coûts de distribution et de services à la clientèle  
2 augmentent de 155 M\$, soit 5,8 % par rapport au montant approuvé en 2007.  
3 Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- 4 • Des coûts additionnels de 108 M\$ reliés à la mise en service du projet  
5 SIC dont 68 M\$ de coût du capital et amortissement et 40 M\$ de charges  
6 d'exploitation associées à des activités de stabilisation (10 M\$), et  
7 d'exploitation et de maintenance (30 M\$) ;
- 8 • Des coûts additionnels de 29 M\$ reliés aux activités en efficacité  
9 énergétique.

10 Le Distributeur rappelle que lors du dernier dossier tarifaire, il annonçait devoir  
11 étaler sur deux ans l'implantation de L3, dernier volet du projet SIC, ce qui a  
12 certaines incidences financières. Cette décision se justifie essentiellement par :

- 13 • les difficultés rencontrées lors du déploiement en 2006 des volets du  
14 projet visant la clientèle commerciale, qui malgré les efforts, ont  
15 occasionné une importante détérioration du service à cette clientèle ;
- 16 • la volonté du Distributeur d'apporter les améliorations requises pour  
17 s'assurer que la mise en service du dernier volet, qui vise l'ensemble des  
18 clients résidentiels, soit plus performante.

19 La croissance des charges d'exploitation liées aux activités de base n'est que de  
20 1,1 %. Compte tenu de la croissance de 1 % du nombre d'abonnements en  
21 2008, une augmentation de 2,1 % est nécessaire pour couvrir l'ensemble des  
22 besoins de base et de croissance du Distributeur. En incluant les éléments  
23 spécifiques, la croissance des charges d'exploitation totales atteint 3,2 % par  
24 rapport au montant approuvé en 2007.

1 Pour réduire l'impact tarifaire de l'ensemble de ces éléments et en particulier, de  
2 la pression exercée par la mise en service de SIC, le Distributeur a annoncé dès  
3 juin 2007 un resserrement de ses charges d'exploitation et du processus de  
4 comblement ou de création de postes permanents et temporaires. De plus, tel  
5 que présenté à la section suivante, le Distributeur prévoit mettre en place une  
6 série de pistes d'efficience de gestion courante.

7 Au total, les mesures de resserrement et d'efficience qu'entend déployer le  
8 Distributeur en 2008 se chiffrent à 40 M\$.

#### **2.4 Efficience du Distributeur**

9 Dans le cadre de sa dernière décision tarifaire, la Régie exprimait le souhait de  
10 disposer d'un plan intégré d'amélioration de l'efficience détaillant les stratégies et  
11 les objectifs à atteindre dans le cadre d'un échéancier multiannuel. Le document  
12 HQD-3, document 1, répond à cette demande.

13 Le Distributeur rappelle que l'implantation de mesures d'efficience doit respecter  
14 certaines conditions tel le maintien de la qualité du service électrique et de la  
15 satisfaction de la clientèle, tout en tenant compte de l'évolution des besoins  
16 d'affaires.

17 Pour 2008, les gains d'efficience sont essentiellement associés à des actions  
18 visant la gestion courante, qui se traduisent par une diminution budgétaire de  
19 l'ordre de 10 M\$, soit environ 1 % du budget des charges d'exploitation. Pour les  
20 prochaines années, le Distributeur a identifié diverses pistes structurantes qui  
21 s'ajouteront au déploiement du projet SIC, pour contribuer à limiter la  
22 progression de son coût de service. Ces diverses pistes émanent de son analyse  
23 des pratiques gagnantes des entreprises performantes. Ces pistes seront  
24 évaluées de façon rigoureuse afin d'en vérifier leur adaptabilité au contexte du  
25 Distributeur et de maximiser leurs gains potentiels.

1 Par ailleurs, le tableau 2 illustre l'évolution des huit indicateurs servant de  
 2 repères pour apprécier de façon synthétique la performance du Distributeur en  
 3 matière d'efficacité. À la demande de la Régie, ces indicateurs couvrent  
 4 notamment la période quinquennale 2003-2008.

5 **TABLEAU 2 : INDICATEURS D'EFFICACITÉ DU DISTRIBUTEUR**

Description	Exercices terminés le 31 décembre				Croissance annuelle moyenne		
	Années historiques		D-2007-12	Année témoin	2001-2008	2003-2008	2007-2008
	2001	2003	2007	2008			
<b>Indicateurs globaux du Distributeur</b>							
1 - Coût total Distribution et SALC (\$) par abonnement	532	499	548	567	0,9%	2,6%	3,6%
2 - Coût total Distribution et SALC (¢) par kWh normalisé	1,22	1,10	1,21	1,28	0,6%	3,1%	5,5%
3 - CEN Distribution et SALC (\$) par abonnement	264	266	276	284	1,1%	1,3%	2,9%
4 - CIM (\$) par abonnement	281	246	254	268	-0,7%	1,7%	5,3%
<b>Indicateurs processus SALC</b>							
5 - Coût total SALC (\$) par abonnement	107	104	107	117	1,2%	2,3%	8,7%
6 - CEN SALC (\$) par abonnement	100	103	105	110	1,4%	1,3%	4,5%
<b>Indicateurs processus Distribution</b>							
7 - Coût total Distribution (\$) par abonnement	422	393	428	436	0,5%	2,1%	1,9%
8 - CEN Distribution (\$) par abonnement	163	162	170	173	0,9%	1,3%	1,8%

6 (1) : Les composantes des indicateurs d'efficacité sont définies à l'annexe 1.

7 Compte tenu de la mise en service du projet SIC en 2008, plusieurs indicateurs  
 8 affichent une croissance importante en 2008, ce qui était prévu. Toutefois, la  
 9 majorité des indicateurs se situent près de l'inflation sur la période 2003-2008.  
 10 Dans un contexte où la juste mesure de la performance du Distributeur doit  
 11 nécessairement s'apprécier sur une plus longue période, les différents  
 12 indicateurs d'efficacité démontrent sur les années 2001 à 2008 une croissance  
 13 nettement inférieure à l'inflation.

## 2.5 Activités en efficacité énergétique

14 De façon générale, les activités en efficacité énergétique contribuent à réduire la  
 15 facture des consommateurs d'électricité en permettant la réduction des  
 16 approvisionnements qu'il faut acquérir à un prix de marché. Le Distributeur  
 17 maintient le cap par rapport à l'objectif de 4,7 TWh d'économie d'énergie qu'il  
 18 s'est fixé pour 2010. Près de 60 % de cet objectif, soit 2,8 TWh, sera atteint à la  
 19 fin de 2008 par des investissements additionnels de 252 M\$, soit sensiblement le  
 20 même montant qu'en 2007.

1 Dans sa dernière décision tarifaire, la Régie a encouragé le Distributeur à  
2 poursuivre ses efforts pour soutenir les ménages à faible revenu et de façon  
3 plus spécifique, pour accroître l'accessibilité de ses programmes à cette clientèle.  
4 Suite aux réflexions d'un comité regroupant divers groupes du milieu actifs  
5 auprès de cette clientèle, une vingtaine de pistes de solution ont été identifiées  
6 dans le périmètre de responsabilités du Distributeur et de l'Agence de l'efficacité  
7 énergétique. Elles doivent être développées suivant une approche intégrée et  
8 s'articulent autour de trois grandes orientations :

- 9 • Assurer l'accessibilité à l'électricité et aux services pour les ménages à  
10 faible revenu ;
- 11 • Rendre l'électricité et les services abordables pour tous les ménages à  
12 faible revenu ;
- 13 • Optimiser les économies d'électricité auprès des ménages à faible  
14 revenu, tout en améliorant leur confort.

15 Diverses actions seront mises en place au cours des quatre prochaines années  
16 pour concrétiser ces orientations. En 2008, près de 3 M\$ seront consentis à ces  
17 actions. Le Distributeur prévoit un montant annuel moyen de l'ordre de 5,5 M\$  
18 sur la période 2008-2011, pour adapter son offre commerciale aux besoins de  
19 cette clientèle particulière. De plus, un montant annuel de l'ordre de 3,5 M\$  
20 visera à alléger le fardeau financier des ménages à faible revenu, notamment par  
21 le soutien au paiement des factures pour les cas les plus critiques.

22 En ce qui concerne les mesures d'efficacité énergétique, de concert avec  
23 l'Agence de l'efficacité énergétique pour certains programmes, un montant de  
24 30 M\$ est prévu au budget 2008 du Distributeur, correspondant à 26 % du  
25 budget prévu pour la clientèle résidentielle.

### 3 STRATÉGIE TARIFAIRE

#### 3.1 Niveau de la hausse

1 Le tableau 3 suivant résume, sur la base du coût de service du Distributeur, la  
2 hausse tarifaire demandée .

3

**TABLEAU 3**

<b>Évaluation du déficit et de la hausse au 1<sup>er</sup> avril 2008 (M\$)</b>	
	<b>Demande R-3644-2007</b>
<b>Revenus des ventes 2008 (sans hausse de tarif)</b>	<b>10 170,0</b>
<b>Revenus autres que ventes d'électricité</b>	<b>157,2</b>
<b>Ajustement - Provision réglementaire 2007</b>	<b>-54,0</b>
<b>Revenus totaux aux fins du calcul du revenu additionnel requis</b>	<b>10 273,2</b>
<b>Revenus requis</b>	
Achats	
Achats d'électricité	5 034,5
Service de transport	2 664,6
Coûts de distribution & services à la clientèle	
Charges d'exploitation	1 251,6
Autres charges	800,9
Rendement sur la base de tarification	790,3
<b>Revenus requis</b>	<b>10 542,0</b>
<b>Revenus additionnels requis au 1er avril</b>	<b>-268,8</b>
<b>Revenus des ventes avant hausse, excluant contrats spéciaux</b>	<b>9 268,6</b>
<b>Hausse demandée - 1<sup>er</sup> avril 2008</b>	<b>2,90%</b>
<b>Revenus générés en 2008 par la hausse demandée</b>	<b>184,6</b>
<b>Provision réglementaire 2008 récupérée en 2009</b>	<b>84,2</b>

4

5 L'écart entre les revenus sur la base des tarifs actuels et les revenus requis  
6 découlant du coût de service est de 268,8 M\$ en 2008, justifiant une hausse de  
7 2,9 % de l'ensemble des tarifs d'électricité. La provision réglementaire pour

1 l'année 2008 récupérée en 2009 telle qu'autorisée par la Régie dans sa décision  
2 D-2005-34, se chiffre à 84,2 M\$. Des revenus de 184,6 M\$ sont par ailleurs  
3 anticipés par cette hausse sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2008.

### **3.2 Structures tarifaires**

4 Dans un contexte de coûts marginaux d'approvisionnements élevés, il importe  
5 que le signal de prix envoyé aux clients incite à une meilleure utilisation de  
6 l'électricité. À ce sujet, le gouvernement du Québec, dans sa nouvelle stratégie  
7 énergétique 2006-2015, tout comme la Régie, dans sa dernière décision D-2007-  
8 12, invitaient le Distributeur à intensifier sa réforme des tarifs afin notamment, de  
9 mieux refléter ce contexte.

10 Pour 2008, le Distributeur entend poursuivre la hausse différenciée des  
11 composantes de tarifs qui vise à agir sur les éléments dont la demande est la  
12 plus élastique. Ainsi, pour les clients résidentiels, le Distributeur propose  
13 d'augmenter davantage le prix de la 2<sup>e</sup> tranche en énergie ainsi que la prime de  
14 puissance en hiver ; pour les clients aux tarifs généraux (G, M et L), il propose  
15 d'augmenter de façon plus importante la composante énergie de ces tarifs.

16 À partir de 2009, le Distributeur propose d'aller plus loin dans la recherche d'un  
17 meilleur signal de prix tout en simplifiant son offre commerciale, et d'appliquer  
18 une réforme de ses tarifs dont les principaux axes sont les suivants :

- 19 • Éliminer la dégressivité des prix de l'énergie aux tarifs G et M visant à  
20 terme, l'élimination de la deuxième tranche ;
- 21 • Appliquer les mêmes règles de facturation de la puissance pour  
22 l'ensemble de la clientèle (à l'exception de la clientèle au tarif L) afin  
23 d'inciter à une meilleure gestion des appels de puissance par les clients.

1 Les éléments de cette nouvelle réforme seraient implantés dès 2009 selon un  
2 calendrier qui sera soumis à la Régie dans le cadre du prochain dossier tarifaire  
3 et qui visera leur intégration harmonieuse sur le plan commercial.

### **3.3 Tarification différenciée dans le temps**

4 Dans le cadre de sa dernière stratégie énergétique, le gouvernement du Québec  
5 souhaitait que le Distributeur implante progressivement au Québec une  
6 tarification selon la saison et l'heure d'usage, en l'invitant à soumettre une  
7 demande à la Régie de l'énergie dès 2007. Par ailleurs, le gouvernement  
8 exprimait également sa préoccupation visant à ce que cette tarification n'ait pas  
9 pour impact d'augmenter la facture globale de l'ensemble des consommateurs.

10 Actuellement, le Distributeur n'est pas en mesure d'identifier une stratégie qui  
11 permettrait à la fois à la clientèle participante et à l'ensemble des clients d'en tirer  
12 des bénéfices. Parmi les principaux écueils rencontrés, notons le coût des  
13 compteurs et surtout des liens de communication, la faible différenciation des prix  
14 pointe / hors pointe et les contraintes liées au déplacement de charges en hiver.  
15 Néanmoins, afin de concrétiser l'orientation du gouvernement du Québec,  
16 supportée par la Régie dans sa dernière décision, le Distributeur propose un  
17 projet pilote qui permettra d'acquérir des données plus précises afin de mieux  
18 apprécier les coûts et les bénéfices, pour la clientèle ainsi que pour le  
19 Distributeur, d'une implantation de la tarification différenciée dans le temps au  
20 Québec.

### **3.4 Hausses différenciées**

21 Dans sa dernière décision tarifaire, la Régie est revenue sur le principe du  
22 maintien de l'interfinancement inscrit dans sa loi. En vertu de sa nouvelle  
23 interprétation, le Distributeur peut proposer des ajustements tarifaires  
24 différenciés par catégorie de consommateurs afin de refléter la variation des  
25 coûts de desserte de cette catégorie. Pour 2008, l'application de ce principe

1 signifierait une hausse plus importante pour la catégorie domestique et une  
2 hausse inférieure pour chacune des autres catégories de clients. Tout en  
3 souscrivant aux préoccupations que la Régie a énoncées dans sa décision, soit  
4 la vérité des coûts et l'équité entre les catégories de consommateurs,  
5 l'application d'ajustements tarifaires différenciés demeure une question d'intérêt  
6 public qu'il convient de laisser la Régie arbitrer.